



COMMENT ADAPTER MA POLICE D'ASSURANCE?

1. QUI EST CONCERNÉ ?

Primes de référence PC AVS/AI en 2017

Pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, le subside accordé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est le suivant:

	Adultes (26 ans et plus)	Jeunes (entre 19 et 25 ans)
Région 1 notamment Lausanne, l'Ouest lausannois, Nyon, La Côte, le Lavaux, la Riviera	503.-	478.-
Région 2 notamment le Chablais, le Pays d'Enhaut, Oron, Cossonay, la Broye, le Vully, le Gros-de-Vaud, le Jura le Nord Vaudois	477.-	452.-

Si votre prime mensuelle 2017 est supérieure au montant ci-dessus, la différence vous sera facturée par votre assureur et vous devrez obligatoirement la payer.

Vous pouvez éviter de payer chaque mois cette facture supplémentaire et donc économiser de l'argent. Pour cela, vous pouvez opter pour une franchise plus élevée ou changer d'assureur.

2. COMMENT PROCÉDER ?

La solution la plus simple pour réaliser une économie consiste à changer d'assureur. Si vous avez en moyenne des frais médicaux inférieurs à Fr. 500.- par mois, vous pouvez choisir une franchise à option de Fr. 500.- au lieu de la franchise de base de Fr. 300.-.

Rappel important:

N'oubliez pas d'adresser rapidement à votre agence d'assurances sociales vos décomptes de participations aux coûts LAMal (franchise et quotes-parts de 10%) pour remboursement. En effet, vous pouvez obtenir par les PC, en plus de la rente mensuelle, le remboursement de ces frais jusqu'à concurrence de Fr. 1'000.- par année.

3. COMMENT UTILISER LES FORMULES D’AFFILIATION ET DE RÉSILIATION ?

Si vous décidez de changer d’assureur, résiliez votre contrat d’assurance obligatoire en complétant et en signant la formule de résiliation, il faut l’envoyer à votre assureur en courrier recommandé avant le 25 novembre.

Choisissez ensuite un nouvel assureur selon la liste figurant au verso et demandez votre affiliation à l’aide de la formule d’affiliation avant le 25 novembre.

La nouvelle caisse-maladie vous fera parvenir une confirmation d’affiliation et se chargera d’avertir votre ancien assureur de votre changement.

Si vous choisissez une franchise à option auprès de votre assureur actuel, selon la liste figurant au verso, demandez ce changement à l’aide de la formule d’affiliation avant le 25 novembre.

Si vous choisissez un modèle alternatif auprès de votre assureur actuel, consultez le site de la FRC (www.frc.ch/dossiers/dossier-primas) et demandez ce changement à l’aide de la formule d’affiliation avant le 25 novembre 2016.

En cas de changement d’assureur, veuillez transmettre la nouvelle police d’assurance à l’Office vaudois de l’assurance-maladie (OVAM), voir adresse ci-dessous

4. COMMENT OBTENIR DE L’AIDE ?

Pour obtenir de l’aide dans vos démarches ou toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la personne responsable de votre dossier auprès de votre agence d’assurances sociales. Vous pouvez aussi consulter le site internet www.vd.ch/ovam

➔ **L’Office fédéral de la santé publique (OFSP)** propose un comparateur de primes indépendant et neutre sur www.priminfo.ch

➔ Si vous n’obtenez pas de réponse du nouvel assureur d’ici à la fin de l’année, veuillez le signaler à l’ **Office vaudois de l’assurance-maladie (OVAM)**, Ch. de Mornex 40 - 1014 Lausanne ou par courriel à info.ovam@vd.ch

5. COMMENT CHOISIR VOTRE ASSURANCE ?

Le tableau ci-dessous vous indique en détail auprès de quel assureur et avec quelle plus petite franchise vous pouvez être assuré(e) en modèle standard, risque accidents inclus, sans avoir une partie de la prime à votre charge.

Modèle standard	Adultes (26 ans et plus)	Jeunes (entre 19 et 25 ans)
<p>Région 1 :</p> <p>notamment Lausanne, l'Ouest lausannois, Nyon, La Côte, le Lavaux, la Riviera</p>	<p>Aquilana (500), Atupri (500), Concordia (300), sana24 (300), Sanitas (300)</p> <p>¹ Assura (300), Compact (300), Intras (500)</p>	<p>Atupri (500), Avenir (500), Concordia (300), CSS (500), Helsana (300), Mutuel (500), Progrès (300), sana24 (300), Sanitas (300), SWICA (300)</p> <p>¹ Assura (300), Compact (300), Intras (300)</p>
<p>Région 2 :</p> <p>notamment le Chablais, le Pays d'Enhaut, Oron, Cossonay, la Broye, le Vully, le Gros-de-Vaud, le Jura, le Nord vaudois</p>	<p>Aquilana (500), Atupri (500), Avenir (300), Concordia (300), CSS (500), Mutuel (500), Philos (300), sana24 (300), vita surselva (500)</p> <p>¹ Assura (300), Compact (300), Sanagate (500), SUPRA (500)</p>	<p>Atupri (500), Avenir (300), Concordia (500), CSS (300), Helsana (300), Mutuel (500), Philos (300), Progrès (500), sana24 (500), Sanitas (300), SWICA (300)</p> <p>¹ Assura (300), Intras (500)</p>

¹ Les médicaments doivent être payés directement à la pharmacie (tiers garant) chez Assura, Compact, Intras, Sanagate, SUPRA

Aquilana	Bruggerstrasse 46	5401Baden	www.aquilana.ch	567
ASSURA	C.-F. Ramuz 70	1009 Pully	www.assura.ch	220'706
Atupri	Zieglerstrasse 29	3000 Bern 65	www.atupri.ch	4'673
Avenir Assurances	Rue des Cèdres 5	1920 Martigny	www.groupemutuel.ch	31'694
Compact	Postfach 2010	8021 Zurich	www.sanitas.ch	1'338
CONCORDIA	Bundesplatz 15	6002 Lucerne	www.concordia.ch	28'283
CSS	Postfach 2568	6002 Lucerne	www.css.ch	55'555
Helsana	Postfach	8081Zurich	www.helsana.ch	63'173
Intras	Rue Blavignac 10	1227 Carouge	www.css.ch	28'515
Mutuel Assurances	Rue des Cèdres 5	1920 Martigny	www.groupemutuel.ch	101'833
Philos	Rue des Cèdres 5	1920 Martigny	www.groupemutuel.ch	83'661
Progrès	Postfach	8081 Zurich	www.progres.ch	7'494
sana24	Postfach 253	3000 Bern 15	www.visana.ch	9'724
Sanagate	Postfach 2568	6002 Lucerne	www.sanagate.ch	626
Sanitas	Postfach 2010	8021 Zurich	www.sanitas.com	16'534
SUPRA	Avenue de la Rasude 8	1006 Lausanne	www.supra.ch	29'274
SWICA	Römerstrasse 38	8401 Winterthur	www.swica.ch	12'357
vita surselva	Postfach 217	7130 Illanz	www.vitasurselva.ch	1